

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 DÉCEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 10/12/2024 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRÉSENTS (11) : Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Cécile HERVÉ, Grégoire CLIQUET, Dominique LE ROUX, Véronique LE CALVEZ, Gérard PONGERARD, Maryvonne LANOË, Gwenaël CLOAREC, Bruno DUVAL, Yves TESSIER

ABSENTS (4) : Roland PATEZOUR, donne pouvoir à Véronique LE CALVEZ ; Jean-Pierre QUESNEL, donne pouvoir à Gilbert RANNOU ; Sabrina DURAND, donne pouvoir à Anne-Françoise PIEDALLU ; Nathalie BOSSUYT, donne pouvoir à Gwenaël CLOAREC

Secrétaire de Séance : Gilbert RANNOU

FINANCES - TARIFS 2025 - AUTRES TARIFS COMMUNAUX
Délibération 2024_079

Madame Le Maire explique au Conseil que ces tarifs ont été travaillés en Commission Finances réunie le mercredi 11 décembre dernier.

L'ensemble des propositions de tarifs pour 2025 est mis en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adopter l'ensemble des tarifs « autres tarifs communaux » conformément à la liste mise en annexe, à partir du 1^{er} janvier 2025,

PRÉCISE que les salles communales sont louées aux associations de la Commune gratuitement (sauf quand l'activité est payante), uniquement quand ces associations créent/organisent des animations au bénéfice des administrés,

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Anne-Françoise PIEDALLU.

